

FNASAT
GENS DU VOYAGE

Colloque
Organisé en partenariat avec le Conseil de l'Europe

**CONTRE LA DISCRIMINATION, POUR L'EMPLOI
DES GENS DU VOYAGE ET DES ROMS**



Conseil de l'Europe
Strasbourg, 6 novembre 2007

Actes du Colloque



SOMMAIRE

COLLOQUE CONTRE LA DISCRIMINATION, POUR L'EMPLOI DES GENS DU VOYAGE ET DES ROMS

Programme de la journée	p. 4
Mot de bienvenue	p. 5
Présentation de la Fnasat et du projet CODIPE	p. 6
Présentation du film documentaire	p. 8
Le travail indépendant et le RMI	p. 8
Les Gens du voyage, les Roms et le travail salarié	p. 12
Les trajectoires de qualification professionnelle des Gens du voyage et des Roms	p. 15
La place professionnelle des femmes	p. 18
Conclusion	p. 25

PROGRAMME DU COLLOQUE

CONTRE LA DISCRIMINATION, POUR L'EMPLOI DES GENS DU VOYAGE ET DES ROMS

Mardi 6 novembre 2007, Conseil de l'Europe, Strasbourg

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Mot de bienvenue sur la situation économique des Gens du voyage et des Roms en Europe
M. Michael Guet, Conseil de l'Europe

9h30: Présentation du projet CODIPE

M. Didier Botton, directeur de la FNASAT

9h45 : Projection d'un film documentaire

« *Apprentissages, savoir faire et activités professionnelles des Gens du voyage* »

10h15 : Organisation de 4 ateliers thématiques :

Le travail indépendant et le Revenu Minimum d'Insertion

Mme Garcia Le Queau (Itinérance 22, Saint-Brieuc), M. Xavier Pousset (ARTAG, Lyon)

Les Gens du voyage, les Roms et le travail salarié

M. Garnier (ADEPT, Drancy) et M. Lambert (ADAV33, Bordeaux)

Les trajectoires de qualification professionnelle des Gens du voyage et des Roms

Mme Hétier (ADAV33, Bordeaux), M. Rajot (ADGVE, Evry)

La place professionnelle des femmes

Mme Aubel (ALAP, Annecy), Mme Nicol (Sauvegarde 56, Lorient)

12h00 : Déjeuner libre dans les restaurants du Conseil de l'Europe

13h30 : Restitution en plénière des ateliers

Les Gens du voyage, les Roms et le travail salarié

M. Alexander Solakis,

Temps d'échanges

Le travail indépendant et le Revenu Minimum d'Insertion

Mme Martine Montmasson, Conseil Général du Rhône

Mme Monika Pacziga, chargée de projets, ERRC (European Roma Rights Centre)

Temps d'échanges

Les trajectoires de qualification professionnelle des Gens du voyage et des Roms

M. Michel Digne, ancien conseiller de pré adhésion auprès de la Commission européenne

Mme Belén Sanchez-Rubio, Fundacion Secretariado Gitano

Temps d'échanges

La place professionnelle des femmes

M. Marc Canaple, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Temps d'échanges

16h30 : Conclusion sur le thème de la lutte contre les mesures discriminantes en Europe et en France

M. Ivan Ivanov, directeur ERIO (European Roma Information Office)

M. Michel Mombrun, président de la FNASAT

Mot de bienvenue sur la situation économique des Gens du voyage et des Roms en Europe.

Michaël Guet, Chef de la Division des Roms et des Gens du voyage, Conseil de l'Europe

Tout d'abord M. Guet excuse l'absence de :

Mme Maud de Boer-Buquicchio, secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe

Mme Viktoria Mohacsi, députée européenne hongroise

Mme Magda Matache, directrice de l'association roumaine Romani Criss.

En effet, ces personnes sont retenues par un travail de réponse et de dialogue avec les autorités compétentes concernant la vague d'anti-tsiganisme sans précédent qui touche l'ensemble de l'Europe, et notamment aujourd'hui l'Italie. L'Italie vient d'adopter un décret gouvernemental permettant le renvoi de ressortissants roumains, pourtant membres de l'Union Européenne. Ce décret vise en fait des roumains roms. Ce racisme envers les Tsiganes semble bien ancré et les pousse à fuir.

Pour lutter contre ces préjugés, et dans l'espoir de susciter une réflexion, le Conseil de l'Europe va étendre à d'autres pays d'Europe, à partir de 2008, sa campagne Dosta ! (Assez !) déjà existante dans cinq pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine). Cette campagne¹ a pour but d'aider les Etats à mieux justifier auprès de la population l'appui financier de l'Union Européenne et l'assistance du Conseil de l'Europe pour les différentes actions menées en faveur de la communauté rom (insertion professionnelle et accès à l'éducation). C'est un programme de longue haleine qui prendra certainement au moins une génération pour aboutir à un réel changement dans les attitudes et dans les actes, changement qui passera d'abord par la lutte contre la ghettoïsation et la paupérisation.

Au fil des années une méfiance s'est installée de part et d'autre entre les Tsiganes, les Roms, les Voyageurs et les gadjés. Ce colloque a pour but de soulever de nombreuses questions : la reconnaissance de leurs compétences, leur insertion professionnelle, leur éducation, leur qualification et l'adaptation d'un choix de mode de vie à une activité professionnelle formelle. Jusqu'à présent, en France, des solutions associatives ont été apportées au niveau local ; il serait nécessaire que ces démarches soient élargies au plan national et européen, d'où l'intérêt de la présence à ce colloque d'intervenants étrangers. Nous souhaitons à la suite de cette rencontre commencer à réviser la recommandation (2001)17 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'amélioration de la situation économique et de l'emploi des Roms et des Gens du voyage qui date de 2001, dont le volet concernant l'emploi a été suivi de moins d'initiatives concrètes que ceux relatifs à l'éducation, la santé, le logement et le respect du mode de vie itinérant.

L'accès à l'école, le logement, l'illettrisme, la qualification professionnelle : aujourd'hui il est urgent d'aborder tous ces sujets sans les conditionner les uns aux autres.

Le but de ce colloque est de présenter ce que la France, certaines associations et certains Gens du voyage ont essayé de faire pendant ces quelques années au sein du projet CODIPE.

¹ Site de la campagne : www.dosta.org

Présentation du projet Equal CODIPE et de la FNASAT, Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Actions avec les Tsiganes et Gens du Voyage.

Didier Botton, directeur de la FNASAT

Les enjeux de la FNASAT, identifiés également par la Décennie des Roms, concernent l'habitat, la santé, l'éducation et l'économie. Ces thématiques doivent être menées de front tant elles sont interdépendantes. Le projet CODIPE est le moyen par lequel la FNASAT et des associations membres investissent à l'échelon national le thème de l'économie.

Ces associations sont : l'ALAP, l'ARTAG, la Sauvegarde 56, l'ADAV 33, le CCPS, l'ADGVE .

Entre 2002 et 2005 l'équipe du projet CODIPE a mis en œuvre des actions innovantes conformément aux objectifs d'Equal basées sur trois axes :

1. Recherche de nouvelles formes d'activité économique
 - Pour contribuer à la création de micros entreprises adaptées aux métiers de l'artisanat, du commerce et des prestations de service.
 - Pour offrir aux bénéficiaires une infrastructure rassurante et formatrice au départ de l'activité.
 - Pour encourager la dissémination des initiatives en mutualisant la logique administrative et commerciale.
 - Pour permettre une meilleure rentabilité et viabilité.
 - Pour rechercher des niches économiques et des modalités d'emploi salarié ou l'aménagement de certaines formes de travail.
2. Reconnaissance des savoir-faire des Gens du voyage.
 - Pour valider les acquis liés à l'expérience des Gens du voyage (VAE).
 - Par l'élaboration de modules de formation professionnelle ou de préformation, adaptés aux champs d'activité des voyageurs (ex : une formation de 3 jours à la gestion de la micro entreprise).
3. Construction de passerelles pour améliorer l'accès au droit commun.
 - Pour régulariser un très grand nombre d'entreprises familiales informelles.
 - Pour construire des partenariats avec des organismes de micro crédits comme l'Association pour le Développement et l'Initiative Economique (ADIE).
 - Pour participer au développement d'outils de gestion et de suivi pour les chefs d'entreprise.

Ces trois axes rendent compte de la phase d'expérimentation dite action 2 en langage Equal.

Le projet CODIPE s'inscrit dans le thème B du programme d'initiative communautaire Equal, à savoir la lutte contre les discriminations et la xénophobie. Il est consacré à l'insertion professionnelle des Gens du voyage. Ce projet démarre en 2002.

L'action 3, sur la période 2005-2007, visait à communiquer et à diffuser les résultats de la phase expérimentale:

1. Promouvoir la reconnaissance des savoir-faire des Gens du voyage par la mise en perspective des dispositifs existants et de leur aménagement, comme la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
2. Développer et valoriser la place professionnelle des femmes dans l'économie du voyage.
3. Promouvoir les atouts des Gens du voyage pour le travail salarié.
4. Promouvoir la pertinence de la micro entreprise pour l'insertion professionnelle des Gens du voyage dans le cadre du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Une démarche organisée par échelons successifs, du local à l'échelon européen a été mise en œuvre. En France, quatre rencontres régionales ont eu lieu (en Rhône-Alpes, dans le grand Ouest, dans le grand Sud-Ouest ainsi qu'en région Ile-de-France) sous forme d'ateliers de travail, de tables rondes et de séances de débat. Lors de ces rencontres, les acteurs ont présenté et débattu des dossiers suivants :

- Créer et exercer une activité indépendante.
- Place professionnelle des femmes dans l'économie des Gens du voyage.
- Travailleur indépendant et RMI.
- Validation des acquis de l'expérience, accès à la formation,
- Salariat : « l'offre, la demande, quelle articulation ? »

Outre l'intérêt de réunir des acteurs d'horizons divers sur un sujet commun et ainsi de croiser les logiques, les points de vue et les analyses, le second intérêt était de mettre en évidence les disparités territoriales d'interprétation et d'application des réglementations en vigueur. Ces rencontres régionales ont permis de promouvoir les interprétations locales par le débat et les stratégies de plaidoyer suivantes :

- Construction d'un accompagnement adapté pour les travailleurs indépendants du voyage bénéficiaires du RMI en partenariat avec les institutions et les acteurs de l'insertion.
- Développement d'un partenariat pluri acteurs autour de la Validation des Acquis de l'Expérience.
- Ouverture d'espaces de rencontres entre les Gens du voyage et la population pour une meilleure interconnaissance.
- Création d'un espace de dialogue sur la place professionnelle des femmes du voyage et réflexion sur les statuts des femmes collaboratrices de chefs d'entreprise, action pour laquelle une saisine de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) a été diligentée afin de faire statuer sur une différence de traitement suite à une circulaire qui reconnaît des droits aux conjoints non mariés collaborateurs d'agriculteurs : ce traitement doit être généralisé.
- Construction d'un groupe de travail pluri acteurs sur l'insertion des jeunes voyageurs à l'appui des dispositifs de droit commun type TRACE puis CIVIS.

Ce colloque donne lieu à l'ouverture de cette question de l'insertion professionnelle des Gens du voyage et des Roms à plusieurs titres :

- Ouverture à la dimension européenne avec cette collaboration avec le Conseil de l'Europe représenté par Michael Guet. Le Conseil de l'Europe s'est toujours montré attentif à l'avancée des travaux au sein de CODIPE.
- Ouverture à des publics concernés par le sujet des Roms et des Gens du voyage ou par les différents aspects de l'insertion par l'économique pour alimenter une démarche commune.
- Ouverture à de nouveaux interlocuteurs de la société civile qui porteront un regard neuf notamment lors de la restitution de ces ateliers.
- Ouverture au grand public par une campagne relayée par voie de presse nationale et régionale (affiches, réalisation d'un film).
- Ouverture pour une plus large communication et interpellation en direction des pouvoirs publics sur les enjeux bien repérés mais toujours en chantier pour l'avenir,
- Ouverture à d'autres associations membres du réseau pour poursuivre ce travail de mutualisation et de vigilance sur les dispositifs législatifs et réglementaires pensés en direction des familles des Gens du voyage. En effet il est à noter que sur la période du 1^{er} juillet 2006 à la fin février 2007 (fin de la législature précédente), l'activité réglementaire et législative concernant les Voyageurs était caractérisée par une logique de contrôle et de répression, surtout sur les thèmes de l'habitat, du stationnement, ou du séjour.

Les derniers textes en date, les décrets d'application de mai et juillet 2007, organisent en France la domiciliation des SDF et confondent dans ce public les GV.. Rien n'est dit sur la domiciliation de l'entreprise, par contre il est bien prévu pour tous, Voyageurs ou pas, un contrôle par pointage trimestriel sous peine de radiation du service de la domiciliation.

Mme Christine Boutin, Ministre du Logement et de la Ville, qui s'est excusée de ne pouvoir participer à ce colloque, a annoncé récemment et à deux reprises son souci d'améliorer la situation des familles du voyage. Elle a mis l'accent notamment sur la domiciliation, et sur le caractère discriminant des titres de circulation en France. La FNASAT ne reste pas isolée dans ses démarches d'interpellation des pouvoirs publics sur la prise en compte des besoins des familles tsiganes, roms et du voyage, citoyennes de leur territoire ou migrantes. Elle demande l'exemplarité à la France qui sera prochainement présidente en exercice de l'Union Européenne.

Projection du film documentaire « Apprentissages, savoir-faire et activités professionnelles des Gens du voyage » réalisé par l'INSTEP de Pau.

A travers ce film, des voyageurs prennent la parole. Ces témoignages ont été recueillis sur l'ensemble du territoire français auprès de voyageurs en relation avec les associations partenaires de ce projet.

L'objectif de ce documentaire est d'introduire discussions et débats:
Le savoir-faire des Gens du voyage, et la transmission parentale,,
Le manque de reconnaissance de leurs compétences professionnelles,
L'illettrisme, la place de la femme dans l'activité économique,
La sédentarisation, le voyage, et la famille,
Les difficultés liées à la discrimination, et la méfiance réciproque installée entre Roms et gadjés,
Le durcissement des lois envers leur communauté.

Tous ces sujets sont repris lors des quatre ateliers du colloque, ateliers thématiques restitués en plénière par les rapporteurs et suivis par un temps d'échange. Ce film est disponible en DVD à la Fnasat.

Le travail indépendant et le Revenu Minimum d'Insertion

Marie-Claude Garcia Le Queau, directrice d'itinérance 22, Saint-Brieuc
Xavier Pousset, directeur de l'Artag, Lyon.

Le dispositif RMI et les micros entreprises

Créé en France fin 1988, le RMI est un dispositif qui assure une sécurité pour une population française s'appauvrissant. Petit à petit, les Gens du voyage sont entrés dans ce dispositif. Nous ne disposons pas de statistiques récentes ni vraiment précises. On estime à 55 % la part de cette population qui serait dans le dispositif RMI. Toutefois, les Gens du voyage ne représentent qu'une petite part des bénéficiaires du RMI. Par ailleurs, les Gens du voyage depuis toujours travaillent sous une forme indépendante. Ils sont entrés dans le RMI tout en conservant cette pratique. De nombreux partenaires, notamment associatifs, ont décidé de les accompagner pour structurer leur activité. Le travail des Gens du voyage est peu à peu entré dans la légalité. Néanmoins, beaucoup n'arrivent pas à vivre de cette activité, cela pour diverses raisons : difficultés au niveau de l'habitat, de la santé, de la nature même de l'activité qui n'est pas toujours lucrative et souffre des problèmes des niches et de l'ultra concurrence. Leur activité ne leur apportant pas une autonomie économique, ils se maintiennent dans le RMI.

Des questions se posent : comment leur permettre de vivre de leur activité ? Quelle autre possibilité leur proposer pour sortir du travail informel ? Peut-on, comme l'a suggéré Marie Novak, Présidente de l'ADIE, légaliser le travail informel quand il est en petit volume ? Ne faudrait-il pas structurer davantage l'accompagnement économique dans le cadre du RMI ? Comment aider les Gens du voyage à sortir du RMI sans retomber dans le travail au noir ?

Pour un forain, les frais sont nombreux : payer la marchandise, le placier, le gasoil, les différentes cotisations, les assurances. Les bénéfices sont de plus en plus réduits, mais les charges ne diminuent pas. Si l'activité marche bien, les bénéfices suffisent à couvrir les dépenses, mais si une difficulté surgit, un imprévu financier, alors l'entreprise s'effondre et le forain, malgré tous ses efforts, doit recourir au RMI pour s'en sortir.

Quelques soient les bénéfices, il faut continuer à payer les charges et les cotisations. A ce moment-là, le RMI peut être une solution. Pour les Gens du voyage, le RMI représente à la fois un levier et une sécurité.

Dans ce sens, un projet de loi a été accepté par l'Assemblée sur un statut qui reconnaît les micros activités dont le chiffre d'affaires est inférieur à 4000 €, ce qui concerne notamment les activités des Gens du voyage, et un décret est actuellement rédigé pour une mise en application à partir de janvier 2008.

Depuis 2004, le dispositif du RMI a basculé au niveau des départements. Ainsi, les populations qui se déplacent ne bénéficient pas du même traitement et du même accompagnement sur l'ensemble du territoire français. Pour autant, un accompagnement est nécessaire pour aider les Gens du voyage à passer à des activités économiques plus formelles et légalisées. Un des problèmes qui se posent est celui du temps. Les autorités locales imposent des contraintes administratives lourdes dans des délais courts. Les associations mènent ce travail avec la confiance des personnes, mais ce travail prend du temps. Il faut évaluer la viabilité d'une entreprise, la structurer, l'accompagner, la légaliser... Sans compter que le temps des voyageurs et le rythme administratif sont différents.

La préoccupation majeure des Gens du voyage travailleurs indépendants par rapport au RMI est de conserver leurs droits même un RMI différentiel le temps de développer leur entreprise.

Le RMI a énormément amélioré les conditions de vie des Gens du voyage. L'inquiétude grandit depuis la sortie du dernier décret du 20 juillet 2007 concernant la domiciliation. Des associations qui domiciliaient aujourd'hui des centaines de personnes risquent de ne plus avoir l'agrément pour le faire. Que va-t-il alors advenir des personnes ? Il semble souhaitable que les familles puissent garder le droit de déposer la demande de domiciliation là où elles vivent, où elles ont leurs habitudes. Les droits sociaux sont interrompus très rapidement quand on n'a plus la possibilité de recevoir son courrier.

L'accompagnement après la création d'entreprise, qui est proposé par les associations, notamment pour développer l'autonomie du chef d'entreprise en matière de gestion, est primordial.

Outre la légalisation de l'activité professionnelle des Gens du voyage, il faut également promouvoir la spécificité de cette activité, tout ce qui fait sa valeur et son originalité : sa flexibilité, sa polyvalence, sa créativité, son adaptabilité. L'économie des Gens du voyage participe très fortement à l'économie du pays tout entier, elle participe à son équilibre, c'est pourquoi il est important de la préserver. Face aux difficultés d'une telle activité, pourquoi ne pas imaginer, au lieu d'un RMI différentiel, une intermittence de l'entreprise, sur le modèle de l'intermittence du spectacle ? Par exemple, quel sera le paysage de nos communes sans leur marché ?

Les pays en développement se battent aujourd'hui pour faire accepter l'économie souterraine ; l'économie n'est pas seulement traduite en termes financiers de ressources, elle a aussi une vocation sociale, relationnelle, intellectuelle et culturelle. Peut-être faut-il intégrer dans nos échanges les valeurs de solidarité, d'enrichissement mutuel, de culture, de diversité, d'art de vivre ensemble. Peut-être faut-il en France des espaces d'activité économique qui n'ont pas à se déclarer parce qu'ils rendent d'autres services qu'économiques et financiers, services qui sont l'existence d'une population et l'enrichissement qu'elle peut apporter au reste de la société par les valeurs qu'elle véhicule.

Habitat, voyage et insertion :

Pour résoudre la difficulté à sortir du dispositif RMI, il faut ouvrir la question de l'insertion sociale et économique à celle de l'habitat. Le fait qu'il n'y a pas de reconnaissance de l'habitat caravane empêche le droit à l'APL et maintient les Voyageurs dans le RMI (pour rembourser prêts, etc...).

Les familles qui bougent le plus, qui ont donc une meilleure activité économique, sont celles qui ont un ancrage territorial stable, c'est-à-dire un lieu où elles peuvent s'ancrer et revenir. Ces familles semblent être les plus heureuses.

Garder une dynamique de voyage permet à ces petits commerçants d'augmenter leur clientèle potentielle, face à des marchés de plus en plus saturés. La sédentarisation n'est pas systématiquement synonyme de sécurité ni d'emploi. Il semble important qu'il y ait suffisamment d'endroits légaux pour que les Gens du voyage puissent se poser, afin de pouvoir ensuite sereinement penser à leur insertion économique. Il est nécessaire qu'il y ait davantage d'aires d'accueil pour les accueillir de façon digne et légale, et que les caravanes soient considérées comme une forme d'habitat. Cela n'ôterait pas aux Voyageurs l'idée ni la réalisation du voyage ; mais pouvoir ainsi se poser leur permettrait de scolariser leurs enfants et s'insérer professionnellement. Afin de faire avancer les choses dans ce domaine, les associations doivent se mobiliser auprès des politiques et des pouvoirs publics qui ne semblent pas tenir compte de la culture des Gens du voyage, et veulent leur imposer leurs choix.

Pour le Ministère du Logement, le logement est un facteur important d'insertion pour les Gens du voyage. Il faut promouvoir la diversité. C'est dans la diversité qu'une société peut vraiment évoluer. Il faut mobiliser les politiques en vue de l'acceptation de la diversité et de la culture de chacun.

Les Gens du voyage en Belgique sont dans une situation totalement différente : il n'y a pas de reconnaissance d'un statut de Gens du voyage, pas de terrains adaptés pour eux, ils sont obligés de louer un logement pour avoir un domicile, pour recevoir leur courrier car ils ne peuvent pas le faire suivre, il leur est impossible de travailler et d'avoir le RMI en même temps.

Le propre des minorités, Gens du voyage ou autres, c'est souvent de mettre le doigt sur les dysfonctionnements économiques ou philosophiques d'une société. Beaucoup de gens sont concernés par cette problématique de la

création d'activité : les Gens du voyage, mais aussi les artistes, de nombreux jeunes qui font de l'artisanat et ont des difficultés à vendre parce qu'ils n'ont pas de statut. C'est pour ça que l'Etat fait enfin de petites avancées sur la petite activité, certes encore imparfaites et dont on attend toujours les résultats.

Pour clore l'atelier, on peut conclure qu'il est important de réfléchir à un nouvel accompagnement du RMI et de revoir le statut des micro-entreprises et le système des cotisations.

Plusieurs pistes de réflexion ont été lancées : l'intermittence d'activité, la multi activité, la création d'un véritable statut de petite activité, l'activité complémentaire.

Restitution et échange

Mme Martine Montmasson, Conseil Général du Rhône,

Mme Monika Pacziga, Hongrie, chargée de projet au Centre européen des Droits des Roms (European Roma Rights Centre).

Le dispositif RMI

1. le volet allocation :

Les modalités de calcul de l'allocation sont complexes, en particulier pour tous ceux qui sont travailleurs indépendants. Or, les Gens du voyage sont souvent travailleurs indépendants. Par souci de clarification, des réunions sont nécessaires pour expliquer à ceux qui sont intéressés par la création d'activité quelles en sont toutes les contraintes. A titre indicatif, le Rhône verse plus de 10 millions d'euros par mois d'allocation RMI tous bénéficiaires confondus.

Ce qui paraît important également autour de la partie allocation, c'est l'ensemble des droits connexes, comme la CMU, une protection très importante pour beaucoup de familles. Une réforme des minima sociaux est annoncée pour 2008, il faudra sans doute qu'il y ait un examen particulier de ce qui concerne la CMU. En effet un certain nombre de personnes freinent leur sortie du dispositif RMI de peur de ne plus pouvoir bénéficier de la CMU. Pour autant, c'est faux : il n'est pas nécessaire d'être bénéficiaire du RMI pour avoir droit à la CMU.

2. le volet insertion :

Au niveau des départements, deux instances extrêmement importantes ont été mises en place pour gérer le RMI : le Conseil départemental de l'insertion et les commissions locales d'insertion (CLI). Il est très important que les associations qui représentent les Gens du voyage participent à ces deux instances pour favoriser une meilleure connaissance de leur culture. Pour cela, les départements doivent mettre en place des plans départementaux d'insertion pilotés par le Conseil Départemental de l'insertion. Il y aurait sans doute, par rapport aux Gens du voyage, à développer des actions visant à faciliter et à encourager la création d'activité. Il faut veiller à préserver un souci d'accompagnement et de résolution des problématiques sociales.

La nécessaire participation des bénéficiaires à l'élaboration des politiques d'inclusion sociale

Durant l'atelier, les participants ont exprimé l'importance de s'adapter aux besoins spécifiques de certaines minorités, car des communautés pourraient souffrir de lois apparemment neutres. En même temps il est important que la reconnaissance de leurs différences ne conduise pas à une ségrégation mais au contraire soit un mécanisme pour permettre l'intégration de ces groupes dans la société.

Il est important de donner aux Roms et aux Gens du voyage l'opportunité de choisir. De même, en ce qui concerne la scolarisation, il est important qu'un système permette aux enfants d'accéder aux mêmes droits que n'importe quel autre enfant.

Il est important que les communautés s'investissent dans l'élaboration des politiques. En Hongrie, ce mécanisme fonctionne assez bien au niveau ministériel, et beaucoup de Roms et d'organisations participent au processus d'intégration des Roms. Pourtant, il semble que des organisations locales, en contact avec la partie de la population rom la plus défavorisée, ne soient pas intégrées à ce programme. Or il est essentiel que ces organisations moins visibles prennent aussi part aux discussions.

Les Gens du voyage doivent se faire entendre. Sont prévus des projets de loi sur la mise en place dans certains départements du revenu de solidarité active, et la réforme des minima sociaux. A travers tous les débats politico-administratifs qui vont naître dans les mois à venir, il faut porter la parole des Gens du voyage dans les différentes instances.

En Hongrie, il s'est produit le phénomène suivant : des formations professionnelles ont été proposées à des Roms dans des métiers traditionnels. Mais ces métiers n'ont plus de débouché. Les Roms sont capables d'exercer de nombreux métiers et de s'adapter. Il ne faut pas les restreindre et entretenir les clichés.

En France, il existe une commission nationale consultative pour les Gens du voyage au sein de laquelle sont présents des organismes représentant les Gens du voyage qu'il est fondamental d'écouter. Il est essentiel qu'elle joue pleinement son rôle.

Initiatives européennes :

En Macédoine, selon la constitution, tous les citoyens sont égaux ; les droits sociaux et le droit à l'emploi sont les mêmes pour tous. La difficulté est que le niveau d'instruction des Gens du voyage est très faible, donc ils ne sont pas compétitifs sur le marché du travail.

Nous avons lancé un programme de mesures actives pour l'emploi promues par le gouvernement, particulièrement pour les minorités et tout spécialement pour les Roms qui participent à l'économie. Nous commençons un projet ambitieux avec la Banque Mondiale, visant à donner aux Roms la possibilité de scolariser leurs enfants et de bénéficier de soins médicaux. De plus, s'ils remplissent certaines conditions ils recevront des aides sociales pour leurs enfants, en plus de l'allocation mensuelle.

L'Espagne conduit un programme contre les discriminations depuis six ans ; elle recevait des fonds de la Commission Européenne mais elle devait également chercher des co-financeurs pour les dépenses au niveau local. Ce programme se déroule actuellement dans 46 villes, et l'une des difficultés est les relations avec les autorités locales. Des mairies accordaient une aide financière mais voulaient qu'elle demeure secrète, pour que leur électorat ne sache pas que de l'argent était consacré aux Roms, tandis que d'autres refusaient toute participation. Parfois nous avons donc dû mener notre action sans le soutien des autorités locales, mais avec celui de l'Etat. Or, les programmes destinés aux Gens du voyage doivent pouvoir être menés de manière équitable dans toutes les régions d'un même pays, peu importe la politique locale.

Autres points soulevés :

Le micro bic est un régime fiscal extrêmement simple du point de vue de la tenue des comptes, c'est la raison pour laquelle une bonne partie des personnes qui ont peu de connaissances se dirigent vers ce régime, mais c'est le plus défavorable en terme de fiscalité et de cotisations sociales. Il va aider les Gens du voyage à s'en sortir un peu, mais ils vont rester des travailleurs pauvres.

Les agents censés recevoir les publics en grande difficulté sociale sont de moins en moins bien formés, comme par exemple à la CAF ou à la Sécurité sociale ; cela cause de graves dysfonctionnements et creuse encore le fossé entre les Gens du voyage et la société. Un travail de connaissance réciproque est à mettre en place. Il faut organiser des temps de travail en commun, de rencontres, d'explications, aussi bien au niveau politique que technique, notamment avec tous ceux qui portent la parole des Gens du voyage sur les territoires.

Les Gens du voyage, les Roms et le travail salarié

M. Garnier, ADEPT, Drancy
M. Lambert, ADAV33, Bordeaux

La France compte 12 millions de personnes en situation précaire ; les Gens du voyage en font partie. Les difficultés croissantes à exercer leurs activités artisanales et de service, du fait de la concurrence et de la réglementation accrue, incitent les voyageurs à se tourner vers le monde du travail salarié. Si certaines activités sont exercées de manière ponctuelle par les Gens du voyage, depuis plusieurs générations le salariat représente pour une partie d'entre eux, notamment les jeunes, une nouvelle source de revenus complémentaires. Est-ce que le salariat est aujourd'hui si éloigné des Gens du voyage ? On a noté depuis une vingtaine d'années une évolution des comportements de certaines familles qui se dirigent vers l'emploi salarié. Le rapport au travail évolue dans notre société, c'est une mutation qui concerne tout le monde.

Cette demande de salariat concerne les secteurs d'activité comme l'entretien des espaces verts, la manutention, les travaux de voirie, le bâtiment, et pour les femmes l'hôtellerie et la restauration. Selon les régions, les Gens du voyage travaillent de manière ponctuelle ou régulière dans d'autres secteurs d'activité tels que les vendanges, la cueillette des fruits et légumes. Ces emplois prennent souvent la forme de contrats aidés ou de missions intérimaires. Ces dernières conviennent tout particulièrement à la plupart des Gens du voyage qui souhaitent travailler de manière ponctuelle et dont la démarche ne s'inscrit pas dans la perspective d'un projet professionnel à long terme.

La plupart des jeunes du voyage ayant déjà été scolarisés sont plus intéressés par un travail salarié que par le travail en micro entreprise souvent très concurrentiel (marchés, porte à porte...). Les Gens du voyage préfèrent de petites missions en intérim plutôt qu'un CDI. Ils sont très appréciés pour leur polyvalence et leur motivation sur des postes à faible qualification (chantiers, travail à la chaîne dans une usine...). De plus leurs compétences augmentent mission après mission.

L'important pour les agences d'intérim est de trouver et de fidéliser des employés. Donc lorsqu'une personne, Rom ou pas, est reconnue pour ses compétences et sa fiabilité, elle peut ensuite bénéficier du réseau national des agences et avoir accès à des missions dans d'autres régions.

Les employeurs sur des secteurs en tension ne s'arrêtent pas forcément sur une problématique de formation ou de connaissance générale. Il y a une mission à faire, ils recherchent la personne qui va aller jusqu'au bout de celle-ci. Les Gens du voyage sont demandeurs et plusieurs secteurs d'activité correspondent à leurs besoins. De plus dans les secteurs tendus il est difficile de trouver des personnes, les contrats sont souvent très précaires et ne conviennent pas à la majorité de la population. Néanmoins, certaines expériences ont échoué par manque de clarté des termes du contrat de travail (sur les horaires par exemple).

Les différents freins au travail salarié

Freins d'ordre personnel :

- Appréhension du travail avec les gadjés.
- Angoisse liée au rejet dont sont victimes les voyageurs.
- Dévalorisation personnelle.
- Peur de perdre leur identité culturelle ou de ne pas pouvoir répondre aux besoins immédiats de la famille. Se sédentariser ou ne plus travailler en indépendant signifie pour certains qu'ils ne sont plus voyageurs.

Autres freins :

- Les livrets de circulation : l'absence de papiers d'identité avec une adresse reste une difficulté pour les publics non sédentarisés. Le livret de circulation représente un blocage au niveau des agences d'intérim qui ignorent l'existence d'un tel document. Par contre pour ceux qui ont un registre du commerce, l'intérim offre la possibilité de travailler pendant les périodes creuses où ils vont avoir très peu de travail.
- L'impact sur les minima sociaux et les droits connexes. Le fait de travailler entraîne une perte de ces droits et gagner le SMIC n'est pas forcément intéressant s'il faut par exemple payer une mutuelle pour toute la famille.

- La perte de la place de stationnement, ce qui signifie aussi la déscolarisation de l'enfant.
- Dans les zones rurales, la mobilité reste un problème car se déplacer coûte cher et les lieux de stationnements sont éloignés des villes où l'emploi est disponible.
- L'importance de faire connaître la culture des Gens du voyage aux professionnels des organismes d'accompagnement.
- Si les employeurs qui ont embauché des voyageurs ne manquent pas d'éloge sur la qualité du travail fourni et sur leur polyvalence, les Gens du voyage restent victimes d'un grand nombre de discriminations. L'employeur prend un risque quand il embauche quelqu'un, il cherche donc une personne de confiance. Il redoute souvent que les Gens du voyage ne conduisent pas leur mission jusqu'au bout. En revanche cette discrimination ne semble pas s'appliquer à des interventions sur des chantiers dangereux.

Le rôle des associations

- Rôle d'interface entre l'offre et la demande.
- Rôle de passerelle entre les voyageurs et les partenaires concernés (ANPE, les plans locaux d'insertion par l'économie, les CLI, les entreprises d'insertion, les agences d'intérim et autres organismes intermédiaires qui peuvent être des employeurs potentiels) car de leur propre initiative les Gens du voyage ne se présenteront pas.
- Valorisation de l'expérience et des compétences des Gens du voyage.
- Accompagnement des personnes dans la constitution de dossiers et dans les démarches d'inscription (Assedic, ANPE).
- Aide à la rédaction de lettres de motivation etc.
- Déplacement avec la personne sur son futur lieu de travail.
- Aide à clarifier les différents contrats de travail : le vocabulaire est trop souvent mal maîtrisé par les Gens du voyage.

Au terme de cet atelier plusieurs pistes de réflexion ressortent. Ainsi il peut être pertinent de créer des scops ou des coopératives. Il serait également intéressant de mettre en place une formation pour expliquer les différents types de contrats, le fonctionnement du monde du travail, le travail salarié et les missions des différents interlocuteurs (l'ANPE, la mission locale pour les jeunes, les maisons de l'emploi, les agences d'intérim). Cette formation ferait gagner énormément de temps et elle valoriserait la personne auprès de l'employeur.

On pourrait proposer une autre formation, rémunérée, pour apprendre à lire et à écrire. Cela fidéliserait les personnes inscrites.

Une autre piste à approfondir concerne l'aide à ceux qui ont à leur charge des personnes âgées de leur famille ; ils pourraient bénéficier de l'allocation personnalisée aux personnes dépendantes en utilisant les chèques emploi service.

La recherche d'emploi classique avec CV, lettre de motivation, entretien d'embauche ne relève pas de la culture des Gens du voyage. Tout ce qui est proposé par les acteurs de l'emploi et les organismes où ils sont reçus pour mettre en place un parcours professionnel, est vide de sens. Selon leurs propres termes, chercher du travail revient à chiner. Ils recherchent des opportunités pour gagner de l'argent en faisant du porte à porte, en se déplaçant. Cependant il a clairement été mis en avant que disposer tous les mois d'une fiche de paye permet l'accès au crédit et à l'assurance

Restitution et échanges

M. Alexander Solakis, représentant du Comité économique et social européen

La question du travail salarié représente un défi par rapport à la notion de Gens de voyage. Cependant sur l'ensemble de l'Europe, la très grande majorité des Roms est sédentarisée. La France est un peu une exception avec une population de Voyageurs qui est relativement importante. En se penchant essentiellement sur les problèmes de travail salarié et d'intégration économique pour les Voyageurs, la question de l'intégration de tous les sédentarisés est, de ce fait, un peu occultée. Aujourd'hui en France et en Europe, la communauté rom se trouve dans une situation du point de vue de l'intégration socio économique qui n'a pas son égale, notamment en matière d'éducation et de formation.

La discussion sur le travail et précisément sur le travail salarié tient compte de cette situation aujourd'hui, dans laquelle l'essentiel des métiers auxquels on peut penser en matière de salariat, sont des métiers peu qualifiés et peu qualifiants.

On ne peut qu'espérer que d'ici 10 à 15 ans, la situation en terme de capital humain va changer, avec le nombre d'enfants bénéficiant d'une éducation et donc d'une formation plus importante, et avec plusieurs changements tant au niveau de l'activité économique que du tissu économique des pays.

Bien sûr l'éducation et la formation seront toujours une condition essentielle pour trouver un emploi, mais le point souligné par les intervenants lors des discussions insiste plutôt sur le fait que la notion de formation telle que les gadjés la conçoivent est différente de celle que peuvent avoir les Roms et les Gens du voyage. Ce qui a été très clairement mis en avant c'est que depuis leur plus jeune âge, les enfants des Voyageurs sont formés de manière bien plus approfondie sur différents métiers que les enfants qui suivent une scolarité normale. Il s'agit dès lors d'en faire un point de force plutôt qu'un point de faiblesse.

Un autre point abordé par rapport à la notion du travail salarié, est que les gens qui se verront imposer la discipline d'un travail salarié ne sont pas nécessairement toujours bien informés de ce que cela implique (statut, temps de travail,...). Il semble donc qu'une condition essentielle pour avoir du succès dans cet effort d'intégration au marché du travail est d'avoir la clarté totale par rapport à ce qu'on demande en terme de travail et de formation aux Roms.

Une intervention intéressante a souligné la mise en adéquation de la capacité des Roms à être flexibles et mobiles, avec précisément cette grande mutation du marché du travail aujourd'hui et le développement du travail intérimaire. Les Gens du voyage ont sur ce plan là une carte extrêmement importante à jouer. Cependant il est clair que la notion même de travail salarié constitue une contradiction par rapport à leur mode de vie et leur manière de faire, et cela pour deux raisons :

- une question de méfiance vis-à-vis des gadjés qui offrent un travail
- l'absence d'une culture de discipline telle que celle inhérente normalement au travail salarié.

Néanmoins les témoignages montrent que cela est le plus souvent mis en avant davantage comme une excuse, de part et d'autre d'ailleurs, pour ne pas avancer que comme un réel problème.

Cette question se doit d'être évoquée tant au niveau des employeurs qu'à celui des associations de Roms et cela sous deux aspects : l'aspect évidemment de l'accomplissement personnel des Roms comme on le souhaite à tous les citoyens européens, et l'aspect économique plus général.

Ce n'est pas une question de bienfaisance que de dire que les Roms doivent intégrer le marché du travail mais de bon sens économique : toutes les analyses économiques montrent très clairement que l'apport à la société, tant du point de vue immatériel que du point de vue matériel économique, d'une correcte intégration des Roms dans le marché du travail est bénéfique pour tout le monde. Il est évident qu'on ne pourra jamais aller de l'avant si la question d'action positive « affirmative action » n'est pas clairement déterminée.

En conclusion les discussions ont prouvé que ce qui est important ce n'est pas de mettre le travail salarié en opposition avec le travail traditionnel, ou le mode de vie traditionnel, mais plutôt de dire ce vers quoi nous devons tendre, que les Roms et les Voyageurs aient le choix. Celui d'être nomade s'ils le souhaitent mais dans des conditions convenables, ou d'être sédentaires sans pour autant être dans des ghettos. Les sédentaires de toute évidence seront plus attirés par un travail salarié ou par un travail plus régulier, ce sera sûrement la tendance à l'avenir, mais indépendamment de cette tendance, la chose importante c'est que dans notre société ce groupe de nos concitoyens ait un accès égal au marché du travail, et le choix de l'activité, tout comme nous.

La discrimination

Il ne faut pas négliger ce qui est en grande partie à la base de toutes ces difficultés et de la situation actuelle, c'est le résultat d'un racisme tenace des gadjés vis-à-vis des Roms. Suite à des recherches et des études menées par l'Agence sur les Droits Fondamentaux (Observatoire Européen sur le Racisme) sur les handicaps les plus importants pour intégrer le marché du travail aujourd'hui en Europe, il est ressorti que le premier handicap est d'être Rom, en deuxième lieu d'être handicapé, et en troisième lieu, d'être une femme. Alors il est certain que quand on est Rom et femme on est doublement discriminé.

Pour conclure je dirai que malgré la bonne volonté de chacun, si au plus haut niveau de nos Etats il n'y a pas un engagement clair, la situation n'évoluera pas. Cet engagement ne peut pas être fondé sur autre chose que la réalisation que notre société, même si elle fait des efforts pour s'améliorer, reste fondamentalement raciste vis-à-vis des Roms. Le racisme est un blocage, il faut que les mentalités changent, à deux niveaux : d'une part à l'intérieur de la communauté car les Roms sont racistes envers les sédentaires, et d'autre part entre les Roms et les gadjés qui vivent ensemble mais dans deux mondes séparés. Il faut donc déjà apprendre à se connaître. Les mentalités doivent changer mais il faut aussi veiller à ce que les lois soient appliquées.

La première des choses, pour quiconque, Gens du voyage, Roms etc., pour avoir un travail rémunéré, c'est d'avoir une sécurité sur le plan de l'habitat, savoir où on va dormir et savoir qu'on ne va pas être chassé le soir même ou le lendemain. Ce qui ne veut pas dire que la personne doit être sédentaire. Il y a un choix culturel qui doit être respecté. C'est d'ailleurs de cette diversité que naîtra véritablement une société qui sera complète.

En essayant de faire travailler les personnes dans le cadre du salariat, deux problèmes apparaissent : le premier c'est qu'au niveau de l'ANPE et des agences d'intérim les livrets et les différents carnets de circulation ne sont pas reconnus comme des pièces d'identité, or la plupart des Roms n'ont pas de carte d'identité ; il faut donc faire de nombreuses démarches auprès des préfectures pour, justement, faire reconnaître que c'est un document d'identité. Le second problème concerne la domiciliation, en effet il faut justifier son adresse par une facture EDF.

Pour les gens inscrits, l'ANPE met en place depuis quelques années une méthode appelée « la méthode de recrutement par simulation » qui permet, sans regarder les qualifications, les formations, et l'origine des gens, de recruter des personnes à partir de gestes d'habileté. Cette méthode rencontre beaucoup de succès.

En conclusion et compte tenu de tous les métiers que les Gens du voyage savent faire et connaissent, saisonniers ou non, pourquoi ne pas créer un groupement d'employeurs, peut-être au niveau national, qui permettrait justement de salarier, de faire des fiches de paye pour les Gens du voyage à travers la France. Le Voyageur pourrait travailler en ayant la possibilité d'être déclaré, et donc vivre sans contrainte et sans menace permanente. Pourquoi ne pas envisager la création d'une agence d'intérim spécialisée à travers ces métiers qui permettrait de prendre mieux en compte ce problème des Gens du voyage ?

Les Roms eux ont proposé l'idée de coopératives dans lesquelles des gens qui ont plusieurs petits métiers différents, pourraient d'une certaine manière avoir du travail salarié en effectuant différentes missions.

Les trajectoires de qualification professionnelle des Gens du voyage et de Roms

Mme Fabienne Hétier, ADAV33, Bordeaux

M. André Rajot, ADGVE, Evry

Cet atelier accueille des personnes qui viennent de Norvège, de Pologne, d'Espagne, de Grèce, de Slovaquie, de Grande Bretagne et de France.

Le travail sur la qualification est motivé par une loi de 1996 qui a instauré une obligation de qualification pour travailler, notamment dans les métiers du bâtiment. Cela a d'un coup arrêté les inscriptions en Chambre des Métiers des Gens du voyage, qui par conséquent ne pouvaient plus légaliser leur activité. Ils ont donc fait des demandes de formation auprès des différentes associations qui participent à ce projet CODIPE. Mais il existe de nombreux obstacles à cette formation et à cette qualification, comme on le voit dans le film ; on peut parler de la culture, du voyage, des problèmes de stationnement, mais il y a surtout la question de l'illettrisme.

Le but final de cet atelier est de faire des recommandations au niveau du Conseil de l'Europe. Sur cette problématique, on dégage trois axes de travail :

- 1- La reconnaissance des savoir-faire : même sans aboutir à une qualification, la rencontre de formateurs et de professionnels permet de valoriser les compétences des travailleurs.
- 2- La validation des acquis de l'expérience des Gens du voyage : Ce dispositif administratif permet aux personnes d'accéder à un diplôme professionnel.
- 3- La mise en place de formations courtes : L'objectif est d'adapter des formations aux besoins des Gens du voyage dans certains domaines comme le nettoyage et les espaces verts par exemple. L'intérêt est d'une part de valider leurs compétences par une certification ou une simple attestation, et d'autre part de permettre aux plus jeunes de découvrir de nouveaux métiers et de compléter leurs connaissances.

La Validation des Acquis de l'Expérience

Pour un voyageur qui travaille depuis des années et connaît bien son métier, il est parfois impossible de s'inscrire à la chambre des Métiers car on lui demande des diplômes pour pouvoir créer son activité. En travaillant au noir on ne peut pas prouver son activité. Ces travailleurs souffrent de ne bénéficier d'aucune reconnaissance alors qu'ils travaillent continuellement et qu'ils ont une clientèle. Pour prouver ses compétences professionnelles, la VAE est une solution. Toutefois, la législation impose que l'on prouve trois années d'expérience professionnelle ou bénévole, il faut donc produire des documents, comme par exemple l'inscription à la Chambre des Métiers ou un extrait de Kbis de plus de trois ans.

Par ailleurs, le problème de l'illettrisme se pose pour remplir les dossiers de demande de VAE. Au niveau local, des conventions peuvent être mises en place pour pallier ce problème. Elles proposent un accompagnement renforcé et peuvent ainsi aider des associations ou autres structures à accompagner des personnes jusqu'à la VAE.

Ces initiatives ouvrent des voies pour de nombreuses personnes qui souffrent de leur illettrisme. Cette question touche en réalité 9% de la population française. L'expérience actuellement menée avec les Gens du voyage peut être étendue au niveau national et faire avancer les choses pour 9 % de la population française.

Chaque famille, chaque personne est un cas particulier. Les expériences réussies de part et d'autres doivent être déployées à plus grande échelle, et un effort doit être fourni pour tout harmoniser. Mais dans n'importe quel pays d'Europe, le premier problème à régler reste celui de la discrimination envers les Gens du voyage.

Le Ministère du Travail a fait le choix de la mise en situation professionnelle pour l'obtention d'un titre professionnel. Le passage devant le jury est une mise en situation au cours de laquelle le candidat travaille de 4 à 16 heures suivant le métier devant des professionnels, qui ainsi jugent ses compétences.

Aujourd'hui la France souffre d'une pénurie de main d'œuvre dans le bâtiment; or les Gens du voyage ont des compétences dans ce domaine. A travers les titres professionnels, on peut montrer qu'ils sont des professionnels comme les autres.

En Europe

En Slovaquie, le gouvernement encourage l'obtention de diplômes et l'accès à une qualification professionnelle. Ainsi, les Roms ont pu accéder à différents types d'emploi. Mais en parallèle, il y a toujours des bidonvilles dont les habitants sont connus par les services de l'emploi comme étant au chômage alors que tous travaillent, mais au noir. Dans les pays de l'Est, la plupart des ouvriers du bâtiment sont des Tsiganes, mais ils ne sont pas déclarés. Le parallèle en France existe, le travail clandestin est très important dans certains corps de métiers.

Face à cette situation, il s'agit soit de reconnaître cette économie souterraine, soit de reconnaître les compétences professionnelles de ces personnes afin de leur faciliter l'accès à de véritables emplois et de ce fait, d'enrayer le marché noir.

Une qualification professionnelle très importante est le permis de conduire, dont les nouvelles épreuves ne prennent pas en compte les difficultés d'illettrisme d'un certain nombre de candidats. Ce chantier inquiète la délégation interministérielle de la sécurité routière en France, qui organise nombre de réunions à ce sujet. Depuis de nombreuses années, l'Espagne a développé des programmes afin que les Gens du voyage puissent obtenir le permis de conduire malgré un manque d'instruction. Il s'agissait surtout de légaliser une situation existante : ils apprennent à conduire avec leurs parents et conduisent dès que possible.

En Irlande, il existe des programmes pour la qualification et la formation, mais on essaie aussi d'encourager les Voyageurs à se diriger vers des secteurs d'activité vers lesquels traditionnellement ils ne se seraient pas tournés, comme les emplois du service public ou l'administration. Nous espérons que des programmes similaires verront le jour, mais nous voulons aussi permettre aux gens de réaliser qu'ils ont le potentiel, en choisissant la bonne orientation durant leur parcours scolaire, d'être compétitifs sur le marché du travail. Deux personnes sur les vingt-trois qui suivaient le programme se sont effectivement montrées compétitives et ont trouvé un emploi, l'une dans les services publics, l'autre dans le domaine bancaire. Bon nombre d'autres ont trouvé un emploi dans les travaux publics. Ce processus vise à encourager les Gens du voyage à rester à l'école, à poursuivre leurs études, obtenir un diplôme et se présenter sur le marché du travail sur un pied d'égalité. Nous espérons également que grâce à cette réussite, d'autres employeurs aussi bien du secteur public que du privé verront l'intérêt d'avoir des Voyageurs dans leurs entreprises.

Le fait que les parents puissent accéder à une formation ou une qualification représente peut-être un premier pas pour qu'ensuite les enfants eux-mêmes soient familiarisés et intéressés, et aient une approche de l'éducation plus positive. Au niveau de l'apprentissage des jeunes, il y a des métiers pour lesquels le père peut être maître de stage et maître d'apprentissage, comme les bateliers ou les marins pêcheurs. Ne pourrait-on envisager la même chose chez les Voyageurs ? Il y a là un enjeu de transmission de savoir-faire et de qualification extrêmement important, mais aussi de légitimation aux yeux des enfants de l'activité des parents. Il y a un vrai chantier sur la transmission de savoir-faire.

La discrimination

Certains sont dans le métier depuis des années mais pourtant il y a toujours un mur entre eux et la société, notamment en raison de représentations liés aux Gens du voyage. Le problème du diplôme est important, mais le

problème fondamental est celui de la discrimination. Les Gens du voyage sont obligés de cacher leur origine pour pouvoir travailler, c'est une des raisons pour lesquelles certaines personnes ont refusé de témoigner dans le film. Le fait de reconnaître leurs compétences pourra certainement aider à améliorer cette situation.

Les programmes, qu'ils soient français ou européens, parlent souvent de formation, d'éducation de la minorité rom, mais très peu de la formation et de l'éducation de la société. En Slovaquie, des médiateurs éducatifs ont été mis en place pour faire le lien entre l'enseignant et le jeune Rom ; sur ce même schéma, on a besoin de médiateurs entre la société majoritaire et le monde rom pour une meilleure compréhension. Ce travail est à développer, mais d'ores et déjà les associations sont souvent sollicitées pour faire cette médiation. Dans cette optique, il existe en Roumanie, à Timișoara, un programme naissant intitulé l'éducation interculturelle, qui n'a rien d'institutionnel mais qui se donne pour but de faire découvrir à la population majoritaire la culture des minorités.

Les enfants que l'on forme sont les futurs citoyens, aussi les programmes scolaires devraient inclure des cours de tolérance et de connaissance de l'altérité.

On ne peut pas éviter le sujet de la discrimination ethnique, quel que soit le thème de l'atelier. C'est un sujet difficile à aborder en France. Afin de mettre tous les citoyens sur le même pied d'égalité, l'Etat doit prendre des mesures concrètes pour s'assurer que les groupes défavorisés atteignent le même niveau que le reste de la société. L'éducation de la population devrait commencer au niveau de la famille, puis continuer à l'école. C'est aux pouvoirs publics d'améliorer les connaissances et de faire cesser l'intolérance qui en découle. Mettre en place des médiateurs n'est pas suffisant.

Les Roms ne seront pas considérés en Europe de manière égalitaire tant que le génocide tzigane ne sera pas reconnu.

Restitution et échanges

M. Michel Digne, ancien conseiller de pré adhésion auprès de la Commission européenne

Mme Belén Sanchez-Rubio, représentante de la Fundacion Secretariado Gitano.

Il ressort des discussions que les situations sont très différentes selon les pays. En France, on peut identifier trois types de voyageurs :

- certains ont une vie organisée autour d'une itinérance, elle-même structurée autour d'une activité économique ; ils ont des difficultés pour fréquenter l'école, mais avec le CNED ils arrivent à de très bons résultats, parce que ce sont des familles qui sont dans une dynamique de travail,
- d'autres sont plutôt assignés à l'errance car ils sont expulsés toutes les 48 heures ; ceux-là connaissent de grandes difficultés,
- d'autres vivent en caravane mais ne voyagent plus ; n'ayant plus d'activité langagière, ce sont ceux qui ont les plus grandes difficultés d'illettrisme.

Les débats de l'atelier ont établi que la validation et la reconnaissance de compétences sont des éléments qui pourraient améliorer l'accès à l'emploi ou la situation économique de la population rom en Europe.

Le premier point est que les Roms savent travailler et contribuent à l'économie des pays ; la question est : comment établir des procédures pour donner une valeur au travail qu'ils développent ? Les mesures du CODIPE essaient d'encourager l'accès à la formation et la validation des compétences acquises, et la reconnaissance des savoirs.

Le deuxième point concerne la difficulté à valider et faire reconnaître des compétences acquises de manière informelle ; divers obstacles apparaissent au niveau des preuves à fournir ou de l'illettrisme de certaines populations. Les expériences menées dans différents pays cherchent des moyens de faciliter cette validation.

Le troisième point est que la formation n'est pas suffisante ; il y a d'autres obstacles à l'insertion professionnelle, comme la discrimination et les idées reçues qui interdisent l'accès au marché du travail.

A Strasbourg, l'association LUPOVINO a pu mener il y a deux ans une expérience pilote de formation d'assistantes de vie pour douze femmes manouches et gitanes. Quatre d'entre elles ont trouvé du travail. Toutefois, cette expérience s'est avérée bénéfique pour tous : les intervenants extérieurs, qui connaissaient mal le monde tzigane le regardent aujourd'hui de manière positive, et les femmes sont désormais familiarisées avec le monde du travail.

En Slovaquie, la minorité rom est confrontée à de nombreux problèmes, notamment celui du chômage. A l'Institut Pédagogique National, on a créé un cursus spécial pour adultes, afin qu'ils puissent terminer leur éducation primaire, voire secondaire et augmenter leurs chances de réussite sur le marché du travail.

L'objectif de notre journée est d'apporter de la matière aux recommandations que doit faire le Conseil de l'Europe. Il faut inciter les différents acteurs, et notamment l'Etat, à travailler sur l'insertion, en leur montrant tout l'intérêt de mettre en place des processus d'intégration professionnelle pour les Roms, parce qu'ils pourront ensuite être étendus à d'autres catégories de population. Cela peut représenter un gain de temps, et même un gain de moyens. Comment décliner au niveau européen les processus de VAE développés en France ?

L'Europe se construisant davantage sur les régions que sur les Etats, ce sont elles qui porteront de plus en plus le poids de l'intégration sociale des Roms. Il faudra donc former les acteurs des régions pour qu'ils soient capables de développer une politique sociale d'insertion. Il existe d'ores et déjà un certain nombre de partenariats entre les régions des différents pays européens, qu'il serait intéressant d'encourager et de développer.

Des programmes ont été réussis aussi bien en Slovaquie, en Hongrie, en France ou en Espagne ; peut-être que le Conseil de l'Europe pourrait dans ses recommandations insister pour capitaliser toutes ces expériences positives, afin que nous ayons une meilleure connaissance de la manière dont les autres pays traitent ce problème ; on pourrait ensuite créer une sorte de centre de ressources européen qui permettrait de disséminer les bonnes pratiques et d'avoir une politique cohérente au niveau européen.

La discrimination

Les discriminations sont des représentations sociales de l'autre qui ont des constructions à la fois communes et particulières selon les pays, les régions ; les Gitans d'Espagne et les Roms de Roumanie subissent une même discrimination au nom d'une culture commune qu'ils n'ont pas : la langue, le mode de vie, les religions ne sont pas les mêmes. Au niveau européen, il faudrait faire un travail d'enquête fine sur les représentations des uns et des autres, afin de pouvoir avancer sur cette question de la discrimination. Car en effet, on ne peut traiter de façon égale des personnes qui ne sont pas placées sur un pied d'égalité. La première discrimination, aux yeux de certains Voyageurs, est le livret de circulation, à la vue duquel toutes les portes se ferment. Sa suppression permettrait aux Gens du voyage d'être libres, comme tous les citoyens.

En France, il y a des lois spécifiques relatives aux Gens du voyage ; n'est-ce pas là une première discrimination ? Peut-être faut-il s'unir et poursuivre en justice les gouvernements qui instaurent des lois discriminantes, illégales en regard du droit international et européen. Il faut utiliser le système juridique et lancer des procès pour en arriver à la Cour européenne des Droits de l'Homme. Une quarantaine de cas sont maintenant en attente concernant la violation des droits des Roms ; plusieurs pays : l'Italie, la Grèce et la Bulgarie, ont déjà été condamnés. Certains pays mettent gratuitement une assistance juridique à la disposition des populations roms, souvent pénalisées par l'illettrisme et l'isolement.

La discussion s'est également portée sur la question d'une formation interculturelle, d'une reconnaissance mutuelle entre Roms et non Roms. En accord avec la devise européenne « Unis dans la diversité », nous devons donner une cohésion à nos sociétés en respectant la diversité et en s'en enrichissant.

La place professionnelle des femmes

Mme Aubel, ALAP, Annecy
Mme Nicol, Sauvegarde 56, Lorient

L'objet de cet atelier est de traiter la question de la place professionnelle des femmes Gens du voyage et Roms et de travailler à la reconnaissance qu'elles méritent. En guise d'introduction, **Mme Capelot** témoigne. Elle nous apprend qu'elle est chef d'entreprise, mais reconnaît qu'elle a eu la chance d'avoir un mari qui l'a laissée faire à sa guise. Elle a un petit magasin de vêtements et vend sur les marchés. Elle souligne surtout que travailler et gagner sa vie donne plus de liberté, d'autonomie, d'indépendance et des ressources pour faire subsister sa vie

de couple et élever ses 5 enfants. Son expérience leur permet de se rendre compte que pour avancer dans la vie, et avoir les mêmes projets, il faut avoir un acquis : lire, écrire, compter, avoir des bases scolaires. Il faut encourager les enfants à aller au-delà de l'école primaire pour ensuite comprendre le fonctionnement de l'administration et ainsi pouvoir accéder à leurs droits, mais aussi pour pouvoir travailler auprès des hommes pour être reconnues et apprendre à sortir de chez soi, vivre au quotidien : parcours difficile mais qui conduit à la liberté. Elle souhaite que la situation des femmes évolue et revendique pour elles le droit de vivre correctement, d'avoir des acquis pour elles-mêmes pour être fières de leur personne. Elle aborde aussi le problème de l'habitat (mettre des terrains d'accueil loin des poubelles) et celui de la discrimination à l'école (que les écoles ne laissent pas les enfants au fond de la classe).

La place des femmes

Les femmes participent souvent à l'activité de leur conjoint, elles sont collaboratrices sans pourtant être rémunérées ni reconnues comme telles. Afin de se battre contre leur exclusion, elles décident parfois de compléter les compétences par une formation, mais elles souhaitent pouvoir le faire dans un environnement qui respecte leur mode de vie et leur culture (contraintes familiales et voyage), il faut établir une relation de confiance.

Une réflexion sur la place professionnelle des femmes permet de constater qu'elles ont souvent une place centrale dans l'économie tsigane. Il a semblé intéressant d'évoquer les situations familiales de ces femmes : mère et épouse, mère et compagne, célibataire avec ou sans enfant ou jeune femme à la charge des parents, elle-même parfois parent isolé. Toutes ces problématiques traduisent concrètement des différences face à la loi.

Un représentant de la CIMADE insiste sur le problème qu'il rencontre fréquemment, celui des Roms qui ne sont pas français. Actuellement pour résider en France il leur faut trouver du travail. Or c'est peut-être pour les femmes où il y a le plus de problème, elles ont envie de s'en sortir, elles ont beaucoup voyagé en France et parlent la langue française mais elles ne peuvent simplement pas accéder à l'embauche parce qu'elles sont étrangères.

De ces nombreux témoignages de femmes, il ressort que le parcours de formation est difficile mais qu'il est valorisant. Le manque de bases scolaires des personnes rend ces formations complexes mais l'enrichissement qui en découle est profitable pour la communauté entière. De plus c'est un bon exemple pour les enfants ; ils quittent généralement à 12 ans l'école pour ensuite suivre des cours du CNED. Le parcours d'un adulte en formation peut faire évoluer le regard des enfants sur l'école et du reste de la communauté.

En plus, du soutien nécessaire d'une association, il faut pouvoir sortir des contraintes familiales et du quotidien.

Les difficultés rencontrées

Les contraintes familiales :

La difficulté majeure dont les femmes témoignent est leur engagement au sein de la famille et quelques fois la difficulté à faire passer le message et à s'organiser pour participer à une formation. Cette évolution passe par une évolution de la liberté de ces femmes par rapport à leur conjoint. Encore une fois, le regard des enfants est tourné vers leurs parents.

De plus, comme indiqué ci-dessus, les enfants quittent l'école autour de l'âge de 12 ans. Les femmes doivent donc s'occuper de leurs enfants à la maison.

La scolarisation des enfants soulève deux obstacles : le voyage d'une part et la discrimination d'autre part.

Tout d'abord, force est de constater qu'un enfant qui voyage ne peut avoir une scolarité comme tout le monde.

La scolarisation des enfants dépend donc du choix des parents de se sédentariser ou pas le temps de la scolarité.

Ensuite, la discrimination rend l'intégration de l'enfant plus compliquée mais il ressort aussi que la communauté des Gens du voyage est en partie responsable des clichés qui les représentent. Eux-mêmes les véhiculent par défiance et méfiance envers les gadjés.

Ces témoignages intéressants sur l'investissement personnel de chacune des personnes entendues ainsi que sur la fierté qui finalement peut exister à exercer légalement une activité indépendante sont importants. Ce sont des pistes offertes aux enfants pour à la fois s'adapter aux exigences nouvelles et en même temps envisager de prendre la place de leurs parents. Et pour reparler du film où on a vu un jeune garçon qui voulait s'instruire par transmission parentale, des formations adaptées qui accompagneraient cette transmission parentale ne pourraient-elles pas régler le problème de la déscolarisation qu'on voit très souvent après 12 ans chez les jeunes voyageurs ? Cette intégration passe par la légalisation des métiers des parents, essentielle pour permettre une identification positive des enfants par rapport aux métiers qu'ils font.

Une autre idée avancée serait d'organiser une intégration progressive des enfants du voyage à l'école par les camions école. Les enfants apprennent comment l'école fonctionne. Un dispositif a été installé sur Lyon, avec l'ARTAG, qui a accompagné les enfants du voyage dans les écoles, ce qui a instauré une curiosité après laquelle l'intégration s'est vue facilitée dans une école en ville.

Dans le département du Morbihan, un travail a été effectué dans ce sens, des écoles sont désignées pour recevoir les enfants du voyage et un travail a été fait avec l'éducation nationale pour préparer les enseignants à recevoir ces enfants épisodiquement, donc les enfants qui arrivent connaissent déjà les écoles, ils y ont leur place même s'ils partent plusieurs mois. Ce travail avec l'éducation nationale continue ; une exposition sur le monde du voyage a été organisée pour que les enseignants le découvrent. De plus, une campagne de sensibilisation dans la presse nationale et régionale a commencé et les premiers à avoir réagi à ce message dans le *Monde Diplomatique* ou dans *Courrier International*, ce sont des enseignants qui nous ont demandé des affiches pour travailler dans leur classe autour des métiers des uns et des autres, car en effet il leur manquait le métier des voyageurs.

Les conditions d'habitat :

Les conditions d'habitat et d'accès au logement des Gens du voyage ont naturellement des incidences sur la place des femmes tsiganes. Les Gens du voyage aspirent à avoir un terrain familial pour pouvoir se sédentariser s'ils le souhaitent ou bien reprendre le voyage s'ils le désirent mais avoir un point d'ancrage qui leur permette de d'entreprendre une formation, de scolariser les enfants ou d'accompagner un parent dans une hospitalisation. Il faut entendre ce cri des mères pour améliorer le sort de leur famille.

Concernant la santé, il y a effectivement un travail important à faire. Dans certains départements comme en Rhône-Alpes des actions ont été menées autour des questions de plombémie car beaucoup de familles font du ferrailage. Pour les protéger, il y a tout un travail de prévention en cours. Dans la mesure du possible et en lien avec les familles on s'attache à séparer les aires d'habitat des aires de travail, au moins de les espacer de façon à ce qu'il n'y ait pas de contamination par le plomb.

Lors des démolitions des dégâts d'AZF, à Toulouse, ce sont les voyageurs qui sont allés sur les chantiers car ça coûtait trop cher pour les faire désamianter dans les règles de l'art...

Selon l'INSEE, des chiffres montrent qu'il y a une espérance de vie réduite de 10 ans chez les Gens du voyage compte tenu du stress des expulsions, du mal être, d'un certain nombre de difficultés majeures auxquelles sont confrontées les familles par rapport au reste de la population nationale. Ces statistiques sont un signal fort concernant les conditions de vie des Gens du voyage et les femmes paient un lourd tribut.

Les dispositifs proposés

Des parcours de formation adaptés

Le maître mot pour que ce type de formations fonctionne, c'est la souplesse.

Souplesse institutionnelle : il est important que les partenaires financiers institutionnels garantissent le paiement des formations même si certaines personnes bénéficiaires n'accomplissent pas la totalité des heures prévues.

Souplesse pédagogique : il faut un accompagnement individualisé des personnes.

Souplesse dans les conditions d'accueil des personnes : Si nécessaire, par exemple, laissez la personne venir avec quelqu'un de confiance dans un premier temps. De même, une personne peut commencer sa formation, et si elle s'absente, à son retour, offrir la possibilité de se réinscrire.

Les Gens du voyage, de par leur mode de vie, ont une capacité d'adaptation très importante. De plus, il a été constaté que ce qui est acquis, le reste, à la différence d'autres personnes en atelier.

Souplesse dans les modalités d'évaluation : Evaluation intermédiaire afin d'encadrer et d'encourager les personnes. Pour le regard d'une personne sur son parcours, c'est essentiel.

Par exemple, Tip Top Emploi propose des formations à la lecture, à l'écriture, à des compétences de base, organisées par modules de 120 heures avec une utilisation de tous les outils multi médias. Ce qu'il est intéressant de souligner aujourd'hui c'est de quelle manière nous avons réussi à travailler dans nos ateliers, particulièrement avec des femmes « grandes voyageuses ».

Il est important de répondre à un besoin de la personne. Par exemple, une femme qui apprend à lire et à écrire va devenir au sein de sa communauté une personne ressource, ce qui mettra en valeur son apprentissage. C'est, de ce fait, le meilleur « bouche à oreille » pour la formation où on peut apprendre quand on en a besoin. Les Gens du voyage travaillent sur un code oral, l'écrit n'est pas valorisé de par leur vie courante, néanmoins les contraintes administratives les rendent prisonniers car ils sont privés de la liberté d'écrire ou de lire. Cette formation souhaite apporter ce qui manque en lecture et en écriture pour offrir plus d'autonomie.

Le dispositif CIVIS

Ce dispositif vise les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté. Il a pour objet de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

De plus en plus de jeunes femmes participent à ce dispositif. En place depuis bientôt deux années, les associations accompagnent ces jeunes dans ce cadre afin de les aider soit à obtenir un travail salarié, indépendant, ou une formation qualifiante.

Un autre dispositif (TRACE) mis en place de 2000 à 2004 permettait de favoriser l'insertion professionnelle de Gens du voyage ayant entre 16 et 25 ans, notamment par la création de micro-entreprises.

Les entrepreneurs, de sexe masculin, avaient des difficultés en matière de démarche administrative et de gestion. L'association Sauvegarde 56 a donc proposé une formation au livre de gestion. Elle a laissé de la souplesse et proposé que selon le choix des entrepreneurs une personne de confiance pouvait participer à cette formation. Majoritairement, ce sont les femmes qui y ont participé. Même si cette formation n'était pas qualifiante, elle a apporté plus d'autonomie et de sécurité à ces entrepreneurs.

Toutefois, le problème de leur statut reste entier car n'étant pas souvent mariée civilement, ces femmes ne peuvent être conjointe collaboratrice.

Absence de statut pour les femmes qui contribuent à l'entreprise familiale

Dans la majorité des petites entreprises artisanales et commerciales, les conjoints travaillent ensemble. On estime que près de 65% de conjoints² de chefs d'entreprises commerciales ou artisanales participent, en France, à l'activité de l'entreprise familiale. Les femmes jouent donc un rôle important dans l'entreprise familiale (comptabilité, démarches commerciales, facturation...).

Un cadre juridique a été prévu par le législateur pour ces collaborations professionnelles entre conjoints. Ce cadre prévoit l'obligation pour le conjoint marié d'opter pour l'un des 3 statuts :

- 1- Le statut du conjoint salarié
- 2- Le statut du conjoint associé
- 3- Le statut du conjoint collaborateur

Le premier statut prévoit que le conjoint perçoit une rémunération au moins égale au S.M.I.C. Or, une petite entreprise n'est pas toujours en mesure de rémunérer une deuxième personne.

Quant au statut de conjoint associé, l'entreprise doit être sous la forme d'une société : S.A.R.L, E.U.R.L, S.N.C et la loi permet aux deux époux de s'associer dans une entreprise, quelle que soit leur situation. Cette association s'accompagne obligatoirement d'un apport de chacun d'eux, en numéraire, en nature ou en industrie qui peut rester symbolique. Or, nombre de travailleurs indépendants accompagnés par nos associations ont opté pour le régime micro BIC qui est réservé aux entreprises individuelles. Il est donc par essence incompatible avec ce statut.

Le seul statut accessible aux collaborateurs et chefs d'entreprise individuelle est donc le statut du conjoint collaborateur. Ce statut apporte :

² Chiffre fourni par le Secrétariat d'Etat aux PME, avril 2002.

- une protection juridique du conjoint collaborateur (articles 13 et 14)
- l'obligation d'affiliation du conjoint collaborateur au régime d'assurance vieillesse (article 15)
- la possibilité de rachat de périodes d'assurance vieillesse (article 15)
- un droit à la formation professionnelle continue (article 16)
- un cas de dispense, sous certaines conditions, de l'obligation de qualification professionnelle en faveur du conjoint (article 17)
- l'accès du conjoint collaborateur à l'épargne salariale (article 16 ii)
- l'extension au conjoint collaborateur du professionnel libéral du droit de créance successorale (article 16 v)

Toutefois, ce statut est réservé aux seuls conjoints mariés. Ce vide juridique pour les conjoints pacsés et concubins n'est pas sans incidence ; il engendre des risques de travail dissimulé. Or, aujourd'hui, nombre de couples vivent en concubinage ou optent pour le PACS. Par conséquent, des collaborations professionnelles hors mariage existent, chez les Gens du Voyage, comme chez les jeunes artisans et commerçants.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris a rédigé un rapport portant sur les activités exercées en couple. Elle y proposait l'amélioration du statut du conjoint collaborateur, notamment par l'extension de ce statut aux couples en concubinage et pacsés. La Fnasat a déposé une saisine auprès de la Halde afin de rétablir les droits des conjoints d'artisans et commerçants qui contribuent activement à la vie des petites entreprises françaises sans que leur travail ne soit reconnu et que leur protection sociale ne soit assurée.

Deux axes à retenir :

- > Harmoniser au niveau national et européen le statut des femmes qui contribuent à l'entreprise familiale
- > Développer des dispositifs d'accompagnement des femmes afin de favoriser leur insertion professionnelle

Restitution et temps d'échanges

M. Marc CANAPLE, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Juriste de formation et universitaire.

A la Chambre du Commerce et de l'Industrie, les Gens du voyage n'apparaissent pas comme une catégorie identifiée.

Quelle place des femmes dans l'économie ?

Cette remarque se pose alors que les débats ont montré qu'au-delà de la question de l'insertion professionnelle des femmes, la vraie question qui se pose c'est la place de la femme tout court, dans sa famille, dans la société.

Poser la question de l'insertion professionnelle des femmes conduit en fait à s'interroger sur la place des Gens du voyage et même sur la pérennité de cette communauté. Globalement toutes les femmes présentes disent que l'avenir de leurs enfants est leur priorité quitte à renoncer, en partie, à ce qui fait la spécificité des Gens du voyage, c'est-à-dire le voyage.

A l'heure où la diversité, sous toutes ses formes et dans tous les médias, est un maître mot, ne peut-on regretter qu'il n'y ait pas d'autres alternatives pour les voyageurs que de renoncer au moins en partie à ce qui fait la spécificité de leur mode de vie afin d'assurer leur indépendance économique, leur stabilité familiale et principalement l'avenir de ces enfants ?

La place de la femme dans l'activité économique

Cette place est essentielle, que cette activité soit formalisée ou non. Dans tous les cas, la femme participe à l'activité de son conjoint spécialement quand celui-ci est un travailleur indépendant, elle le fait parfois et plus rarement au titre de conjoint collaborateur. Plus rarement malheureusement, tout simplement parce que l'activité professionnelle des femmes du voyage se heurtent à de nombreux obstacles :

- Obstacles familiaux : Une dame nous a dit qu'elle avait eu la chance que son mari la laisse travailler, voire même la chance que son mari l'aide. Les rôles sont là renversés puisque c'est elle qui est chef

d'entreprise aidée par son mari, une évolution intéressante. Elle a conclu en disant qu'elle avait maintenant la liberté.

- Obstacles d'ordre éducatif : la question de l'illettrisme ou de la faible scolarisation a été maintes fois soulevée
- Obstacles médico-sociaux : l'espérance de vie de ces personnes est réduite de 10 ans par rapport à la moyenne nationale. Un médecin nous a rappelé que les femmes payent en terme de santé un très lourd tribut puisqu'elles sont le plus souvent amenées à participer à des activités dangereuses en terme de santé, (amiante, saturnisme et plomb). Bien souvent, les jeunes femmes appartenant à la communauté des Gens du voyage sont plus précocement en charge de jeunes enfants, ce qui va freiner forcément une activité professionnelle
- Obstacles réglementaires : il a été mis en avant la trop grande complexité des dispositifs réglementaires qui régissent l'activité économique en France que ce soit pour les Gens du voyage comme pour n'importe quelle personne qui voudrait créer une entreprise.

L'obstacle principal concernant les femmes est celui du statut de conjoint collaborateur, la loi prévoit qu'un conjoint marié peut participer à l'activité de son époux ou de son épouse sous 3 statuts différents. Depuis une loi d'août 2005 en pleine application au 1er juillet 2007, la femme qui voudrait participer à l'activité de son conjoint doit impérativement faire le choix d'un de ces statuts.

Ce statut lui permet de bénéficier d'une protection personnelle (sociale et vieillesse). Néanmoins le statut de conjoint collaborateur est réservé pour l'instant aux seuls conjoints mariés et ignore la structure même de notre société où le mariage ne tient plus qu'une place réduite à côté d'autres modes de conjugalité que sont le concubinage et le PACS. En conséquence, beaucoup ne peuvent accéder à ce dispositif et c'est là le principal obstacle réglementaire aujourd'hui au développement d'une activité officielle et qui mérite d'être reconnue des femmes de voyageurs.

Que faire ? Le but de cette journée n'est pas seulement de dresser un tableau mais bien de proposer des pistes.

La promotion et l'élargissement du statut de conjoint collaborateur

En terme de réglementation, il est clair qu'il faut promouvoir mais aussi élargir le statut de collaborateur. A terme cette solution devrait être accessible, d'une part parce que ce statut a été reconnu pour des concubins et des pacsés dans le seul domaine de l'agriculture, alors pourquoi ne pas le reconnaître pour l'industrie et le commerce, et d'autre part, parce que la FNASAT a diligenté une saisine de la HALDE faisant valoir une double discrimination, entre agriculteurs et commerçants industriels d'un côté et entre mariés et non mariés de l'autre. La Chambre du Commerce et de l'Industrie pour l'ensemble des entrepreneurs s'associe à cette démarche même si elle ne peut pas le faire officiellement étant un établissement public.

Le développement d'un accompagnement et d'une formation adaptés à l'insertion professionnelle des femmes

Le dispositif mis en place par l'association TIP TOP montre qu'il faut une formation qui prenne en compte le faible niveau de départ des accédants, les spécificités de leur mode de vie, les possibilités d'absence, plus ou moins longues, par un système d'évaluation successif par exemple.

Encourager le développement d'activités indépendantes par les femmes

D'après les témoignages, il ressort que les femmes ont toujours travaillé, et cela depuis des générations, mais le plus souvent dans l'ombre. Il faut donc avant tout faire sortir ces femmes de l'anonymat, et c'est valable pour tous les actifs indépendants dans leur ensemble, et cela pour une somme modique, pour qu'elles aient des droits propres, indépendamment de leur couple. Le statut de conjoint collaborateur n'engendre pas nécessairement de cotisations supplémentaires pour le couple, ça suppose que le mari renonce à une partie de ses droits pour aller les déléguer à son épouse. L'enjeu est là, oui au travail, mais oui au travail officiel pour qu'il y ait des droits qui protègent la femme en cas de malheur.

L'égalité professionnelle doit être reconnue et plusieurs organes dont le rôle est de soutenir et d'initier, et même de cofinancer des projets, existent pour concourir à ce que les femmes deviennent autonomes par une activité professionnelle.

Il a été constaté que les femmes sont plus faciles à placer en emploi dans le long terme que les hommes et cela pour deux raisons. D'une part parce qu'elles sont plus demandeuses et plus volontaires et, d'autre part, parce qu'elles sont sur un secteur marchand en tension, à savoir l'aide à la personne, le nettoyage...La durée

des contrats est variable, elle dépend de la volonté des personnes mais pour accéder à ses contrats, ces personnes ont besoin d'un accompagnement dans la mise en relation avec les entreprises et les retours sont généralement très favorables.

Comme ce secteur marchand en tension ne requiert aucun diplôme, il n'est pas valorisant, néanmoins l'accès à l'emploi le reste. Travailler apporte quand même une certaine reconnaissance. Il faut toutefois rester vigilant quant aux conditions d'emploi ; l'exploitation des femmes existe.

Ce qui est intéressant et paradoxal à travers toutes les interventions, c'est que finalement ce sont les femmes Gens du voyage ou Roms qui vont maintenant travailler sur les métiers de tension pour aider nos personnes âgées, alors que, souvent, il est reproché aux communautés d'être communautaires. On ne voit pas souvent l'aspect positif des communautés Gens du voyage et Roms, la solidarité entre générations. Finalement, quelque part, on est peut-être en train de constater un retour de situation car ces personnes là vont aider les sociétés majoritaires à rétablir les liens sociaux. C'est quelque chose qu'il faut peut-être observer de plus près à l'avenir.

Supprimer les lois discriminatoires françaises envers les Gens du voyage

La discrimination est une notion bien définie dans le droit positif français ; elle est punie par le code pénal. Les lois actuelles qui concernent les Gens du voyage sont strictement discriminatoires. Le fait même de faire une loi pour une catégorie déterminée est quelque chose d'anticonstitutionnel. On ne peut que reconnaître que la loi de 1969 avec ses titres de circulation sont complètement discriminatoires. De plus, la loi du 5 juillet 2000 qui devait améliorer l'accueil des Gens du voyage dans les communes n'est restée qu'un trompe l'œil pour la plupart des familles concernées. Il est temps de se saisir de ce dossier juridique.

Mme BOUTIN, ministre des Affaires Sociales vient de prononcer un discours devant la commission des Gens du voyage dans lequel elle s'engage concernant la domiciliation et les titres de circulation.

« L'article 51 de la loi du 5 mars 2007 sur le droit au logement opposable qui organise la réforme de la domiciliation peut apporter aux Gens du voyage de meilleures garanties d'accès aux prestations sociales. Je veillerai tout particulièrement à ce que la mise en oeuvre de cette réforme permette aussi de lever les difficultés rencontrées en matière d'accès au crédit bancaire et aux assurances, automobile, caravane, conformément à vos souhaits. »

De fait, ces personnes soumises à la loi 1969 ne peuvent demander leur inscription sur les listes électorales qu'après trois années de rattachement ininterrompues dans la même commune alors que le droit commun fixe la durée à six mois pour les personnes sans domicile fixe. Il sera donc demandé à Mme Boutin d'intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur de modifier la loi de 1969 pour abolir une disposition discriminante qui de fait s'applique essentiellement aux Gens du voyage. La question des titres de circulation interrompt le principe de l'égalité de traitement devant la loi. Mais la perspective de la suppression des titres de circulation suscite des débats passionnés, certains vivent l'existence des titres de circulation comme un élément de discrimination, d'autres le vivent comme un élément identitaire fort de la communauté tsigane.

Le monde change, les institutions aussi et les Gens du voyage sont conscients de ces changements mais ne les craignent pas puisqu'une de leurs qualités est la capacité d'adaptation. Ils veulent s'adapter à cette nouvelle Europe tout en souhaitant préserver leurs libertés, notamment celle de voyager. Cependant les témoignages délivrés présentent un point commun : c'est d'abord des Gens du voyage eux-mêmes que doivent venir les principales évolutions !

Une dame a dit « oublions tous les clichés qui sont véhiculés sur nous, tous voleurs, tricheurs, musiciens etc. et surtout commençons nous-mêmes par arrêter de prêter le flanc à ces clichés et à les véhiculer nous-mêmes ». L'indépendance que les Gens du voyage réclament, mais aussi surtout l'indépendance que toutes les femmes méritent, doivent passer aussi par elles.

Conclusion sur le thème de la lutte contre les mesures discriminantes en Europe et en France

M. Yvan Ivanov, directeur de ERIO
M. Michel Mombrun, président de la Fnasat

M. Yvan Ivanov, directeur exécutif de l'Office Européen d'Information sur les Roms (ERIO)

ERIO est basé à Bruxelles ; il a été créé il y a quatre ans. Ses objectifs sont d'informer la communauté rom en Europe sur les processus de l'Union Européenne, d'informer les officiels sur la situation de la communauté rom à travers l'Europe, et de proposer des suggestions, des idées et des recommandations aux autorités, et plus concrètement à la Commission européenne et au Parlement européen.

Les discussions et les opinions montrent bien que certaines personnes reconnaissent l'existence de la discrimination alors que les politiciens de haut rang notamment dans les pays de l'Europe de l'Ouest préfèrent utiliser les termes d'exclusion, de non intégration. Plusieurs recherches et rapports montrent pourtant que la discrimination dans différents domaines envers les Roms et les Gens du voyage est indiscutable, et cela à travers toute l'Europe. Le fait que cette discrimination soit si largement répandue montre bien l'échec des gouvernements face au problème des droits de l'homme.

Il a été démontré que trouver des solutions dans chaque domaine n'apporte pas de résultats concluants, la problématique devrait être abordée d'une façon multi sectorielle, en traitant chaque problème en parallèle dans chaque secteur (éducation, habitat, emploi, santé...). Les gouvernements doivent en être les acteurs principaux, ils doivent passer d'une attitude passive à une autre promouvant activement l'égalité des chances pour les personnes défavorisées surtout en matière d'emploi, d'éducation, ce qui touche particulièrement les Gens du voyage. Le message aux gouvernements est clair et explicite : la discrimination à l'éducation, à l'accès à l'emploi pour les Roms et les Gens du voyage ne sera plus tolérée.

Dans ces mots de conclusion, plusieurs recommandations :

Une formation anti-discriminatoire devrait être obligatoire pour tous les fonctionnaires ; elle permettrait d'améliorer la compréhension des différences entre l'égalité des chances et celle du traitement. Selon la législation en place l'égalité des chances existe. Mais, si les pays n'ont pas de bonnes lois anti-discriminatoires, l'égalité du traitement n'est pas garantie.

Depuis deux décennies, de nombreux programmes sur les Roms et les Gens du voyage ont échoué dû à l'absence d'intérêt stratégique. Les résultats de ces programmes n'ont pas été proportionnels aux investissements. Des recherches ont montré que cet échec des gouvernements repose sur une politique peu efficace pour plusieurs raisons :

- Ces programmes ou projets n'étaient pas stratégiquement orientés, l'argent a été distribué pour une action basée sur un projet d'activités fragmentées, qui n'étaient liées à aucune politique. Il n'y a donc pas eu d'impact durable.
- Les Roms n'ont pas été inclus dans ce processus d'élaboration et d'exécution de ces politiques comme ils devraient l'être, ni dans leur processus d'évolution.

Le processus d'intégration est un double processus car les deux groupes, Roms et non Roms, doivent y participer. Les Roms devraient cesser de jouer le rôle de victimes. Ils devraient se battre pour leurs droits, être plus conscients de la législation antidiscriminatoire dont ils peuvent bénéficier et se défendre correctement en étant plus interactifs avec les autorités responsables et les gouvernements. Bien sûr, ceux-ci devraient pouvoir veiller à ce que les politiciens coopèrent avec leur communauté dans le but de résoudre leurs problèmes.

Il faut penser aux outils antidiscriminatoires qui doivent être utilisés de manière efficace. Par exemple, la Directive Européenne sur l'égalité des races, adoptée en 2000, pour l'égalité du traitement et de l'emploi. A travers la législation, de nombreuses choses pourraient être réalisées, pas seulement avec des programmes d'intégration ; aucune nouvelle loi ou législation n'est nécessaire, tout est en place, il faut juste trouver une application plus adéquate et plus efficace de ces lois.

Le problème des Roms ne devrait pas simplement être considéré comme tel dans la société, c'est en fait un problème de société. Si le problème de l'illettrisme, dont le taux est élevé au sein de la communauté Rom, est soulevé, il ne devrait pas être centré sur eux car en France 9% de la population est illettrée. Cette approche est plus judicieuse car elle est plus globale et intègre toute la population. De plus, elle implique que toutes les politiques aient été régulièrement vérifiées au préalable dans un processus de consentement pour s'assurer que les impacts atteignent bien les groupes marginalisés à un niveau correspondant au besoin.

Une récente recherche a démontré que la non inclusion des Roms coûte plus cher à l'Etat que s'il investissait dans une formation éducative, professionnelle et plus qualifiante pour les Roms. Ils seraient alors plus compétents et compétitifs sur le marché du travail et contribueraient ainsi à l'Etat en payant des taxes. Il faut regarder le problème dans ce sens là.

M. Michel Mombrun, président de la FNASAT

Quelques mots d'hommage parce que le lieu du Conseil de l'Europe s'y prête sans doute, à un ami disparu le 12 octobre, Jean Bonnard, il aurait été présent à ce colloque, il était à l'ARTAG un fidèle et un ami des Gens du voyage, et à la FNASAT, un administrateur et un juriste, un homme droit et d'honneur.

Le mot clé de la journée est sans doute diversité. Diversité dans la culture, la reconnaissance d'une culture, d'un mode de vie, d'une histoire, de traditions, d'un patrimoine, de savoirs et de savoir-faire, d'un accueil, d'une transmission, d'un groupe familial, de valeurs, et d'un lien social.

Cet art de vivre ensemble qu'ont les Tsiganes et les Gens du voyage et dont ils ont conservé des valeurs fait défaut à notre société de gadjés. La reconnaissance d'une culture fait partie de la nécessaire révolution que les sociétés doivent faire. Elle permettra d'éradiquer la discrimination.

L'éducation et la formation font partie intégrante de cette culture, et notre mode de fonctionnement dans ces domaines exclut cette culture des Roms, Tsiganes et Gens du voyage. Pourtant l'éducation ne doit pas chercher à être une assimilation ni un conformisme à faire partager à tout le monde. La diversité est une source de grande richesse qui passe par l'échange et la reconnaissance de l'autre.

Il s'agit aussi d'assurer l'égalité entre tous mais aussi de valoriser le rôle de chacun, et notamment des femmes dans la famille et dans notre économie, dans leur volonté et leur aptitude à agir pour évoluer et faire bouger les choses. La femme porte et transmet la vie, elle porte et transmet donc l'espoir, un rôle essentiel.

L'économie des Gens du voyage n'est pas seulement économique au sens financier et monétaire du terme.

Pendant des siècles, les activités humaines ont été des activités d'échanges, de relations dans lesquelles l'aspect économique quantitatif était loin d'être la seule valeur. L'échange était porteur de solidarité, de soutien, de liens, d'un art de vivre ensemble.

Pour mieux en comprendre la fonction et l'organisation, sans doute faut-il voir ce que l'économie tzigane peut apporter d'autre à l'ensemble de la société que la simple valeur marchande d'un travail fourni ?

Ce n'est pas seulement un rappel des valeurs, c'est aussi un apport de solidarité et de soutien dans leurs groupes familiaux dont on pourrait à la fois s'inspirer mais en tout cas dont on pourrait au moins tenir compte.

Quand l'activité strictement économique est en difficulté au sens monétaire du terme, pourquoi ne pas réfléchir à une forme de rémunération complémentaire en échange du service rendu par cette activité ? Quel serait le paysage de nos communes sans leur marché par exemple ?

Il faut apporter un éclairage nouveau sur le fonctionnement de notre économie. Nos sociétés se trouvent actuellement face à un certain nombre de problèmes pour lesquels elles n'ont pas de solution. Il faut envisager de pouvoir aborder un secteur non marchand d'activité, non réglementé, non normalisé, et qu'il soit possible à quiconque de trouver un espace pour pouvoir développer une idée ou une activité, une autre forme de savoir-faire, un autre mode de relation à établir. Un espace d'imagination et d'innovation que les Tsiganes, les Gens du voyage sont sans doute en capacité de pouvoir occuper tout en apportant une contribution importante au renouvellement du fonctionnement de notre société...

Enfin, les discriminations sont inscrites en France dans la loi, notamment celle du 3 janvier 1969 qui organise la discrimination des Tsiganes et des Gens du voyage.

L'abrogation de ces lois discriminatoires, dérogatoires ou spécifiques qui s'adressent à une partie de la population est nécessaire car tant qu'elles feront partie du fonds commun juridique, elles seront mises en application.

Il est nécessaire aussi de promouvoir la diversité des populations qui vivent sur nos territoires, en France et en Europe puissent trouver pleinement occasion à s'épanouir, à échanger et à mutuellement s'enrichir.

Il faudra encore beaucoup d'actions et beaucoup de volonté pour que le changement s'opère, mais il est important de ne pas oublier que les Etats et les gouvernements, en tout cas pour une majorité des pays de l'Europe, sont élus. Il est donc de la responsabilité de chaque citoyen au moment de voter de faire le bon choix. Réussir à dire au dessus des clivages des partis politiques qu'il y a quelque chose de plus important qui est la dignité humaine et la reconnaissance et l'égalité des droits, qu'il s'agit de pouvoir les assurer pour tout le monde.

Nous devons agir quand il le faut, mais la résistance ne sera effective que si des dispositions, des innovations, des modes de faire sont proposés concrètement. Pour cela, il faut que Voyageurs, Roms Tsiganes, et gadjés, unis avec force dans la diversité mettent en commun l'ensemble de leurs idées.